



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fibromyalgie

Question écrite n° 121860

Texte de la question

M. Philippe Vitel appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'absence de reconnaissance de la fibromyalgie comme maladie invalidante alors que cette maladie chronique atteint plus de trois millions de personnes, soit 4,5 % de la population française. En réponse à la question de son collègue n° 98557 du 27 juin 2006, il était indiqué qu'afin d'actualiser les précédentes recommandations en la matière l'Académie nationale de médecine avait été missionnée pour que soit effectuée une étude nosographique, et le directeur général de l'UNCAM devait faire réaliser une enquête rétrospective des services médicaux des caisses primaires d'assurance maladie pour déterminer la fréquence des difficultés auxquelles se heurtent les malades. Or, depuis, il semble qu'aucune décision n'ait été prise en la matière. Il lui demande quelles sont les conclusions de ces différentes enquêtes et quelle suite il entend y donner afin, de mettre en oeuvre un dispositif national reconnaissant le caractère invalidant de la fibromyalgie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121860

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3506